

Avis d'appel à projets pour l'exploitation d'espaces de vente de type librairie-boutique pour le public dans le cadre de l'ouverture au public de la Maison de la Radio

Contact Radio France : Direction des achats M. Gérald James Benchetrit, 116, avenue du Président Kennedy, 75220 Paris Cedex 16. Tél. : +33 1 56 40 41 56.
Courriel: gerald-james.benchetrit@radiofrance.com

1. Contexte

La Maison de Radio France rénove va rouvrir au public à l'automne 2014 à la suite d'un ambitieux programme de réhabilitation de l'ensemble de ses espaces et la construction d'un auditorium de 1 460 places en son sein. Radio France a élaboré un projet culturel et radiophonique dans cette perspective déclinée autour du triptyque « créer, partager et transmettre » pour ce bâtiment mythique à Paris. Ainsi, la Maison de Radio France a vocation à redevenir un lieu de transmission pour les jeunes générations, un lieu de création, un lieu de partage et de mixité sociale.

Dans ce cadre, Radio France souhaite mettre à disposition du public des espaces de vente de produits culturels (livres, DVD, CD...) en se positionnant comme prescripteur culturel au travers de ses 7 chaînes de radio et de ses 4 formations musicales. Cette offre de service se fera en complément de son offre culturelle et radiophonique par le biais d'une exploitation confiée à un acteur économique – selon des modalités qui seront définies ultérieurement en fonction du projet proposé – qui adhèrera à l'esprit du projet stratégique de Radio France et à sa dynamique de développement du bâtiment emblématique devenu pleinement vecteur de culture et de communication.

2. Objet

L'offre de vente pourra également comporter une sélection de produits dérivés adaptée au contexte. Ce point pourra faire l'objet d'échanges avec les candidats lors de différentes étapes de déroulement de la consultation.

L'activité sera implantée au plus près des entrées des grandes salles de spectacle et à proximité des flux des

publics. Elle sera constituée de banques de vente à proximité de l'auditorium et du studio 104, d'un kiosque à l'entrée de la porte D et de modules de vente de type « stand » déployés devant les salles lors des entractes ainsi que de locaux de gestion et de stockage.

La librairie-boutique doit satisfaire aux attentes de consommateurs divers :

- les spectateurs d'un concert ;
- les auditeurs venus assister à une émission en direct ;
- les visiteurs de la Maison de la Radio, adultes et enfants ;
- les participants aux ateliers pédagogiques ;
- les participants aux autres activités culturelles : expositions, débats, projection de films, etc.

L'organisation des espaces, les décors, les produits commercialisés... doivent être en harmonie avec le contexte général, avec la stratégie de Radio-France et avec l'image de ses marques.

Les services proposés devront être intégrés dans un ensemble cohérent et homogène, afin de garantir le respect des règles de sécurité, tout en étant harmonieux avec l'architecture du bâtiment et en offrant l'opportunité d'exploiter les espaces de manière originale.

Les horaires d'ouverture et de fermeture des espaces accessibles au public seront définis selon la grille horaire des offres culturelles, en cours de définition par Radio France. Ce point fera l'objet d'échanges avec les candidats et sera précisé dans le cadre du déroulement de la présente procédure de consultation.

3. Visite des lieux

Avant la remise de leur dossier, les candidats peuvent procéder à une visite individuelle du site. **Les visites sont organisées entre le 13 janvier 2014 et le 24 janvier 2014 de 9h à 18h.** Les candidats prennent rendez-vous par courriel auprès de Mme Nathalie Birocheau (Nathalie.birocheau@radiofrance.com).

4. Envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature, comportant les éléments indiqués ci-après, est transmis sous pli cacheté sur lequel sont portées les mentions « Ne pas ouvrir » et « Appel à projets pour l'exploitation d'espaces de vente de type librairie-boutique ».

Le dossier de candidature peut être soit transmis par lettre

recommandée avec accusé de réception (ou tout moyen équivalent permettant de déterminer la date et l'heure certaines de sa réception et de garantir sa confidentialité), soit remis en mains propres contre récépissé les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h à l'adresse suivante : Radio France, Direction des Achats, 116, avenue du Président-Kennedy, 75220 Paris Cedex 16, à l'attention de Gérald James Benchetrit

Quel que soit le mode de transmission retenu par le candidat, la date limite de réception des dossiers est fixée au **3 février 2014 à 15 h 00.**

5. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Présentation du candidat ou des membres du groupement
- Éléments sur les capacités économiques et professionnelles
 - déclaration de chiffre d'affaires global et de chiffre d'affaires concernant les services objet du présent avis réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
 - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années dans les domaines relevant de l'objet du projet ;
 - Présentation de 3 à 5 références de moins de 5 ans en rapport avec l'objet du projet, avec si possible au minimum une référence de mission au sein d'un établissement public ou privé ouvert au public et dont l'activité est à dominante culturelle ;
 - Démarche RSE : tous documents permettant de justifier les actions du candidat en termes de RSE (insertion sociale, développement durable...).

6. Sélection des projets

Le choix des candidatures s'effectuera au regard des grandes lignes du projet, et plus précisément sur :

- son originalité ;
- son adéquation avec l'offre culturelle et radiophonique de la Maison de Radio France ;
- sa viabilité.

Radio France valorisera dans son appréciation l'intérêt du candidat pour le groupe Radio France, ses références sur des projets analogues ainsi que les aspects RSE du projet.